



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

divorce

Question écrite n° 107379

Texte de la question

M. Francis Falala appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les statistiques dont il dispose liées à la garde alternée, selon que les enfants sont confiés au père ou à la mère. Il le remercie de bien vouloir lui fournir cette donnée et son évolution depuis cinq ans.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, communique à l'honorable parlementaire que seules les données sur l'année 2005 sont disponibles sur ce sujet. En 2005, la proportion des enfants faisant l'objet d'une résidence en alternance se situe autour de 10,8 %. La résidence est fixée chez la mère dans 78,3 % des cas, chez le père dans 10,3 % et chez un tiers dans 0,6 %.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 107379

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 octobre 2006, page 10769

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 359